Monsieur le Préfet,

Au Centre de rétention Saint-Exupéry, Steve N’Kenzo, un jeune majeur congolais arrivé seul en France il y a 3 ans à l’âge de 16 ans et demi, est enfermé pour être expulsé vers Brazzaville.

Nous vous avons déjà alerté cet été sur la mise en rétention de ces jeunes arrivés mineurs isolés en France, à propos de Ben Aboubakar, César Dias Baptista, Ali Sangare, et vous avez fait libérer Ben et César en tenant compte du sérieux de leur parcours d’insertion en France. Le parcours de Steve N'Kenzo est également des plus sérieux.

Steve N’Kenzo a été pris en charge durant trois ans par l’Aide Sociale à l’Enfance, a suivi durant un an une pré formation et une formation en électromécanique qu’il a réussies à l’AFPA de Vénissieux. Après sa formation, l’entreprise PRODIAF de Saint-Priest a attendu durant 6 mois qu’il obtienne son autorisation de travailler pour pouvoir l’embaucher comme elle le souhaitait. Un contrat jeune majeur le protégeait jusqu’en août dernier. Steve a de plus reconstruit sa vie privée et familiale en France où il est fiancé à une jeune fille qui n’a pas envie de le perdre. Au contraire, il n’a plus personne au Congo Brazzaville. Son père est décédé durant la guerre de 1997 et il a n’a plus de nouvelles de sa mère. Depuis la France, il a demandé à la Croix-Rouge de rechercher sa mère, mais les recherches n’ont donné aucun résultat.

Comment pouvez-vous justifier la reconduite au Congo d’un jeune à qui vous avez refusé l’autorisation de travailler, alors qu’un patron l’attend pour l’embaucher, au motif, entre autres, qu’il n’a pas encore commencé sa vie professionnelle en France ? Il l’aurait commencée si vous ne vous y étiez pas opposé… N’est-ce pas un véritable gaspillage que de payer plusieurs années de prise en charge éducative pour finalement expulser la personne formée au moment où elle s’apprête en retour à apporter sa contribution à la vie de notre société ?

Enfin, est-il logique de reconnaître que Steve n’a plus de liens avec sa mère et ses frères et de lui demander pourtant de prouver qu’il n’a plus de liens au pays ?

Nous vous demandons de reconsidérer votre décision d’OQTF pour Steve N’Kenzo, et d’exercer votre pouvoir discrétionnaire pour le faire libérer du centre de rétention.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l’expression de nos salutations distinguées.